

RESTAURANT SCOLAIRE DE VILLANDRY

Tout savoir sur... **le Livret de bonne conduite**

Le livret de bonne conduite a été instauré afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant la durée du repas. Chaque enfant a un capital de départ de 10 points au début de l'année scolaire. L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective peut se voir retirer des points. Selon la gravité des manquements, les retraits sont de 1 à 3 points.

Type de manquement	Manifesté par	Justifiant le retrait de
Non respect des règles de vie collective	Comportement bruyant, cris	1 point
	Mauvaise tenue à table, jeu avec le matériel	1 point
	Déplacement sans autorisation, bousculade	1 point
Non respect des biens	Jeu avec la nourriture	2 points
	Dégradation du matériel (couverts...)	2 points
	Dégradation des locaux ou du mobilier	2 points
Manque de respect à ses camarades ou au personnel	Injures, insultes, gestes déplacés	3 points
	Bagarres, violence	3 points
	Désobéissance notoire ou répétée	3 points

Chaque décision de retrait fait l'objet d'une information à la famille : le livret est adressé aux parents pour signature et doit être retourné le jour suivant à l'école.

- Si quatre points sont perdus, un courrier recommandé est adressé aux parents.
- Si sept points sont perdus, un entretien est programmé avec les responsables du restaurant scolaire.
- Si les dix points sont perdus, l'enfant est exclu de la cantine pendant 2 jours.

L'enfant peut récupérer des points en manifestant sa volonté d'améliorer son comportement par une attitude respectueuse (une semaine sans réprimandes pour les plus petits et participation à la vie collective pour les plus grands...).

Pour encourager leur(s) enfant(s) à développer une attitude conforme aux règles de vie en collectivité, les parents sont invités à engager le dialogue avec eux dès réception de ce document et à apporter leur concours le plus actif à l'application de ces modalités.

